



UPOV/INF/10/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 octobre 2010

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

AUDIT INTERNE

adopté par le Conseil
à sa quarante-quatrième session ordinaire
le 21 octobre 2010

Le Conseil, à sa quarante-quatrième session ordinaire tenue à Genève le 21 octobre 2010, a demandé à la Division de l'audit et de la supervision internes (*Internal Audit and Oversight Division - IAOD*) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) de réaliser un audit interne indépendant, des inspections et des investigations de l'UPOV conformément aux dispositions, applicables *mutatis mutandis*, de la Charte de la supervision interne de l'OMPI.

[Fin du document]